Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1973)
Heft: 215

Rubrik: Courrier

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

COURRIER

Les enseignants sont assez grandes filles...

Monsieur le Rédacteur,
Comme vos collaborateurs et vous-même m'avez mis en cause dans le numéro 213 de votre journal, je vous prie de bien vouloir publier entièrement la rectification suivante, dans l'un de vos prochains numéros.
1. Le programme des colloques vaudois d'éducation civique, publié fort généreusement par vos soins, a été élaboré sous mon entière responsabilité. A aucun moment il n'a été soumis aux organes dirigeants du DIP, qui font très largement confiance aux maîtres responsables des colloques de « l'année longue ». Il est donc parfaitement abusif de titrer votre article « La dernière » du Département de l'instruction publique vaudois ».
2. Il est permis, je crois, dans un régime politique comme le nôtre, qui admet la pluralité des opinions, d'avoir des conceptions différentes sur les sujets les plus divers. Il se trouve que le DIP vaudois a désigné le soussigné et non la rédaction de Domaine public. Cela fait toute la différence.
3. Mes collègues ne se contenteront pas d'écouter, comme vous l'insinuez assez perfidement. Ils savent — et vos informateurs auraient dû mieux vous renseigner — que les conférences, très courtes, sont suivies de séances de travail au cours desquelles il sera possible d'approfondir certaines questions, avec ou sans le concours des conférenciers. Participation active des maîtres, dialogue avec les spécialistes constitueront les éléments essentiels de ces journées. Voilà « le programme civique ». L'argent des contribuables ne sera donc pas si mal placé.
4. L'endoctrinement n'est pas au programme. Le tempérament vaudois s'en accommoderait très mal. Les enseignants vaudois sont assez grandes filles ou grands garçons pour réagir sainement, s'il le fallait. Et c'est faire injure à la probité des conférenciers et de celui qui les a invités.
5. Il m'est apparu, dans la perspective de science politique que j'aimerais voir suivre par ces colloques, que la qualité de spécialiste devait primer largement la couleur politique. Je peux vous assurer que, contrairement aux apparences, il n'y a pas eu ostracisme de ma part contre des hommes politiques de gauche.
6. La gauche est absente, écrivez-vous. Vous savez bien que ce n'est pas tellement vrai.
En conclusion, je ne peux que déplorer votre prise de position partisane. La mauvaise foi, dans cette affaire, ne paraît pas nécessairement du côté que vous croyez.

Signé : E. Buxcel,
maître secondaire

[*Un fait, parmi d'autres (voir DP 213, dernière page), pour mémoire. M. E. Buxcel, responsable de ces « colloques d'éducation civique », prévoit notamment sous le titre « Relations entre partenaires sociaux et paix du travail », un exposé d'un représentant des Groupements patronaux vaudois. Un tel programme, publié avec l'approbation officielle du Département vaudois de l'instruction publique (nous maintenons : «confiance» ou pas, l'en-tête fait foi !), se passe de commentaires. Nos lecteurs sont assez grands garçons pour conclure... (réd.)*
P.S. Nous avons appris avec plaisir que M. E. Buxcel a été chargé de préparer un manuel d'instruction civique dans le cadre de la coordination scolaire romande.]

Non-sens économique

Les promoteurs romands étaient absents de la première exposition suisse de la propriété par étage qui a eu lieu en janvier à Zurich. La raison: les résidences secondaires n'y étaient pas admises. Le président de l'Association pour l'encouragement de la propriété a en effet déclaré que cette forme d'habitation est un non-sens économique.

Commission fédérale des banques: aréopage de retraités ou autorité de surveillance?

La Commission fédérale des banques a été créée en 1934 pour veiller à l'application de la loi fédérale sur les banques.
Si elle a fait du bon travail pendant la guerre, elle n'a pas pu empêcher que des scandales retentissants se produisent au cours de la dernière décennie dans un monde des banques et des fonds de placement en profonde mutation. Son président, compromis dans l'un de ces scandales, dut même démissionner.
En 1971, dans le cadre de la revision de la loi fédérale sur les banques, ses pouvoirs furent augmentés. D'une part son champ d'activité s'est étendu des banques et fonds de placement aux sociétés industrielles, commerciales et financières qui font appel au public pour obtenir des fonds. D'autre part, on a cherché à améliorer son infor-

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Objection de conscience: la solution des années 60

Je lis dans l'*AZ* du 8 février :

« Bern. sad. L'année dernière, on a enregistré 352 refus de servir. Ces 352 objecteurs refusent le service militaire pour les raisons suivantes : raisons de service (*dienstliche Gründe*), raisons de santé, raisons professionnelles, crainte de l'effort : 150 ; motifs religieux : 133 ; raisons politiques et philosophiques (*weltanschaulich*) : 69. »
Curieux communiqué, qui marque bien la confusion des esprits, une confusion d'autant plus fâcheuse que nous allons au-devant du vote de l'initiative sur le service civil dite « de Münchenstein » !